Case
FRC
15795

L'ORATEUR

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX,

POUR 1789.

TROISIEME EDITION.

THE NEWBERRY
LIBRARY

L'ORATEUR

DES

ÉTATS-GÉNÉRAUX,

JOURNAL

TROISIÈME ÉDITION.

L'ORATEUR
DES
ÉTATS-GÉNÉRAUX,
POUR 1789.

AUGUSTE Assemblée ! dignes Représentans d'un grand Peuple, le premier Peuple de l'Univers ! enfin le jour arrive où l'ordre va naître du désordre, où l'Empire Français va sortir du cahos. Sa destinée est dans vos mains : c'est de vos lumieres, de votre courage & de votre intégrité qu'il attend la régénération de sa puissance & le rétablissement de sa gloire. Toutes les Nations de la terre ont les yeux fixés sur vous, & la France vous écoute.

D'impudens publicistes ont osé dire, *que les Etats-Généraux, quoiqu'assemblés, ne cessent pas d'être sujets ; qu'ils contribuent seule-*

ment à augmenter l'éclat du trône, ſans en partager, ſans en affoiblir le pouvoir; que ſur tout ce qui n'eſt point impôt, ils ne peuvent concourir à la légiſlation que par des prieres, auxquelles a été de tems immémorial adapté le nom caractériſtique de doléances. A ce langage on reconnoît aiſément les fauteurs, & les apologiſtes du deſpotiſme. Quoi! Peuple Français! dans quelqu'état de choſes que ce ſoit, dans quelques circonſtances où vous puiſſiez vous trouver, vous n'êtes jamais rien! vous n'avez jamais que le titre de ſupplians! vous n'avez jamais que le droit de fournir de l'argent à vos Chefs, chaque fois qu'ils vous en demandent! Belle prérogative en vérité! La Nation n'auroit le pouvoir d'agir que quand le Monarque a tout diſſipé, & qu'il lui faut de nouveaux fonds pour diſſiper encore.

Mais quelle eſt l'origine d'un droit public ſi abſurde & ſi choquant? Liſons l'hiſtoire des Etats-Généraux, depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent : nous y verrons comment le *ſubdélégué* de ces Etats eſt parvenu, par l'adreſſe & par la ruſe, à diminuer graduellement le nombre des Repréſentans de la Nation, & à réduire ſucceſſivement leurs Aſſemblées en extrait les unes des autres, juſqu'au terme de celui de *No-*

tables, que la Cour ne regardoit plus en 1787 que comme des Conſeillers purement paſſifs.

Nous y verrons comment en réduiſant le nombre des Députés à ces Etats, on réduiſoit en même temps toutes les prérogatives de la Nation.

Nous y verrons comment cent mille ſatellites armés, lâchement dévoués au Subdélégué de ces Etats, étoient ſans ceſſe derriere eux pour les intimider & les ſoumettre. Voilà l'origine de ce droit public ſi vanté par des écrivains imbécilles ou mercenaires! C'eſt un effet de l'ignorance & de la lâcheté de nos ancêtres; c'eſt le produit de l'abus du pouvoir exécutif confié à un ſeul homme, & de la tendance de cet être orgueilleux au deſpotiſme.

Mais revenons au droit naturel & impreſcriptible des Peuples, & aux principes d'une raiſon univerſelle. Il en eſt temps enfin.

Si les Etats-Généraux ne ceſſoient pas d'être *Sujets*, s'ils ne partageoient en aucune maniere le pouvoir ſouverain, s'ils n'affoibliſſoient pas celui du Monarque, s'ils ne pouvoient concourir à la légiſlation que par des priéres, c'eſt-à-dire, des ſupplications humiliantes; que s'enſuivroit-il de leurs Aſſemblées futures,

ſinon la confirmation d'un eſclavage éternel pour la Nation, d'un déſordre éternel dans les finances de l'Etat, d'une corruption éternelle à la Cour, & d'une éternelle *Baſtille* pour les bons Citoyens?

Non, dignes Répréſentans de la Nation, ce n'eſt pas ainſi que vous devez enviſager l'auguſte fonction dont vous êtes chargés aujourd'hui.

Juſqu'à préſent, les Etats-Généraux aſſemblés n'ont été regardés que comme *Sujets*, parce que les Membres qui les ont compoſés n'ont pas eu le courage ou l'occaſion de faire valoir les droits de la Nation; car ces droits ſont des droits ſouverains au premier chef; ils ſont auſſi vrais que l'exiſtence des hommes, auſſi anciens que le monde, auſſi durables que lui.

Si ces Etats n'ont point partagé le pouvoir, c'eſt qu'ils ont oublié que la Nation étant elle-même le premier & le véritable Souverain & la créatrice du Chef qu'elle s'eſt donné, elle ne pouvoit jamais ſe dépouiller de ſes titres inaliénables & collectifs de ſouverain & de créateur, pour les concéder en aucun temps, ſans réſerve ni retour, au Monarque qu'elle avoit créé, à qui elle n a

jamais pu déléguer que le *fidéicommis* de sa puissance, & non la propriété de cette puissance même.

Si ces Etats, représentans de la Nation, n'ont point affoibli le pouvoir que la Nation avoit donné à sa créature, c'est qu'ils étoient ou corrompus, ou mal organisés, ou divisés entr'eux, ou menacés, comme le prouve l'Histoire, par des milliers de satellites en armes; ce qui n'altere en rien le droit imprescriptible de leurs descendans.

S'ils n'ont pu concourir à la législation que par des *Doléances*, c'est qu'alors ces *Francs* si vantés ne savoient parler qu'en esclaves, & non pas en hommes libres. Alors, le Tiers-Etat, dans une posture avilissante, & courbé vers le Trône..... Arrêtez, dignes Représentans de la Nation, ce n'est point au Créateur à s'abaisser devant la Créature. Ce sont les Nations qui ont fait les Rois, & non les Rois qui ont fait les Nations; c'est le Tiers-Etat qui fait la gloire & le fondement des Empires; c'est lui qui féconde la terre, qui bâtit les Villes, qui nourrit ses Habitans, qui les vêtit, qui les protége : la tête haute, le regard fier, & le maintien noble, quoique respectueux, c'est ainsi qu'il doit porter ses

doléances ; ſes doléances, d'ailleurs, ſont des plaintes, & non pas des prieres.

Ces plaintes, contre qui les porter aujourd'hui, ſi ce n'eſt contre les auteurs ſacriléges de nos maux & de notre ruine, contre les déprédateurs effrontés de nos finances, contre les deſtructeurs impies de nos loix & de nos mœurs ?

Ces plaintes, à qui les adreſſer ? Eſt-ce au *ſubdélégué* de la Nation, contre la Nation elle-même ; ou à la Nation contre ſon *ſubdélégué ?*

Je le demande au plus impudent des Apologiſtes du Gouvernement actuel : lequel des deux eſt coupable, ou de ce Gouvernement ou de la Nation ? N'eſt-ce pas le Gouvernement ? Peut-on le nier ? Eh bien ! eſt-ce à lui qu'il faut adreſſer des plaintes contre lui-même ? C'eſt une dériſion ſans doute. Non, c'eſt à l'Etre ſuprême que les *doléances* doivent s'adreſſer ; c'eſt au Ciel & à la terre : le Ciel & la terre ! oui, nous les prendrons à témoins des outrages qu'on nous a faits ; ils ſeront juges de notre cauſe & de l'impreſcriptibilité de nos droits.

C'eſt en vain que les fauteurs & les Apologiſtes du deſpotiſme de nos Monarques s'ef-

forcent de nous insinuer les *formes* de leur intérêt secret, pour la tenue des Etats actuels : la planette que nous habitons ne retourne point sur elle-même, & la raison humaine ne va point en rétrogradant ; c'est sur les données présentes, c'est sur les principes mieux développés & mieux connus du droit naturel des Nations & des Individus ; c'est sur la dignité de l'homme en particulier, & sur la majesté du Peuple Français en général, que les formes de cette auguste Assemblées doivent enfin se régler. Le passé devient nul pour nous, si ce n'est pour nous garantir par l'expérience, de la léthargie de nos peres, & du lâche abandon qu'ils ont fait de nos droits & de nos libertés. Le présent seul est d'une importance absolue, & c'est du présent seul que la source de la félicité publique doit découler pour l'avenir.

O vous ! qui représentez la Nation, songez qui vous êtes dans ce moment, & quel fut dans tous les tems le véritable caractere de cette Nation que vous représentez. Jamais vile, quoique sans cesse avilie par ses Chefs ; toujours pleine d'honneur, quoique sans cesse déshonorée par la dépravation du Gouvernement ; elle vous tend aujourd'hui les bras ; elle s'adresse à vous comme au pere de la pa-

trie ; elle implore vos vertu & votre probité ; elle demande que vous briſiez ces fers ; qui depuis long-temps tiennent ſon génie captif, & l'empêchent de prendre un eſſor ſublime.

Liſez dans l'avenir : voyez-y la France régénérée par vos ſoins, donnant à l'univers un exemple mémorable & impoſant aux autres Nations, moins par ſes armes que par les vertus, de ſes Habitans, moins par leurs talens que par leur généroſité, moins par leur eſprit que par la bonté de leur cœur & l'humanité de leurs principes. Ah ! liſez dans ces cœurs Français qui vous environnent : voyez-y l'eſpoir qui les ranime, & l'amour de la liberté qui les éleve. Que chacun de vous concentre dans ſon ame toute la force des ſentimens publics, toute l'énergie des expreſſions du vrai Patriote ; qu'il s'embrâſe d'un feu céleſte ; qu'il ſe pénetre de cet enthouſiaſme national qui fit la vertu des grands hommes & le bonheur de leurs Concitoyens. Que chacun de vous, s'il eſt poſſible, devienne en ce jour un Démoſthenes ou un Cicéron ; la grandeur de votre rôle vous en donnera le courage, & l'importance de l'objet, les talens.

Mais ſi l'on cherchoit ; ..... (vous connoiſſez les artifices d'une Cour perfide & cor-

rompue, vous connoiſſez l'opiniâtreté de ſon ſyſtême, vous voyez ſon dépit & ſa rage) ſi l'on cherchoit à corrompre quelqu'un d'entre vous : que feront-ils ? Ils ſe peindront ſans doute l'horreur d'une trahiſon auſſi noire que celle qui tendroit à replonger vingt-quatre millions d'hommes dans la barbarie ; d'une trahiſon qui laiſſeroit nos propriétés communes, nos libertés, nos opinions en proie à la vengeance & à la rapacité d'un Gouvernement plus deſpotique encore. L'idée ſeule d'une trahiſon pareille, eſt une idée épouvantable ; elle fait friſſonner la nature entiere. Non, braves Citoyens, non, dignes Repréſentans des Français, non, perſonne d'entre vous n'eſt capable d'un tel forfait. Si l'on tente d'acheter ſon ſuffrage, il ne balancera pas, au contraire, à dénoncer le corrupteur au Public & en pleine Aſſemblée des Etats : voilà le grand moyen d'arrêter la corruption. Il y a plus, le dénonciateur changera l'inſulte qu'on oſeroit lui faire en une gloire immortelle pour ſa famille & ſon pays.

Arrêtons-nous un moment ; & fléchiſſant le genou devant l'Être ſuprême, admirons avec un ſaint enthouſiaſme cette providence des choſes qui vieille à la conſervation des Peuples, & qui opere à la fin la deſtruction de la

tyrannie. Il eſt donc vrai, ô mes compatriotes! que le deſpotiſme doit enfin céder aux loix immuables de la juſtice & de la raiſon! Il eſt donc vrai que, malgré ſes efforts, le droit naturel des Peuples ne ſe perd jamais, & qu'il ſe trouve dans tous les tems & dans tous les lieux! Le deſpotiſme! il vouloit enſevelir pour toujours cette belle Nation ſous les ruines de ſes mœurs, de ſa fortune & de ſa liberté. Le deſpotiſme! il s'agitoit nagueres dans d'horribles convulſions pour éloigner de nous tout eſpoir de régénération & de félicité. Vous l'avez vu renverſant les Tribunaux dans tout le Royaume, & arrachant, par force, du temple de la Juſtice les auguſtes interprêtes des Loix, pour les confiner dans les priſons. Vous l'avez vu ſubſtituant à des Magiſtrats reſpectables, une foule d'hommes vils & corrompus, prêts à vendre à l'encan la vie & l'honneur de leurs Concitoyens. Vous l'avez vu refuſant avec inſolence d'écouter les repréſentations des Provinces, & croyant annuller par des Arrêts du Conſeil, les proteſtations préſentes & futures de tous les Corps & Communautés de la Nation. Quelle prétention dériſoire! Vous l'avez vu diſſipant les tréſors de l'Etat & le ſang du Peuple en prodigalités indécentes & extrava-

gantes, en subsides énormes, payés sans motif, à des alliés plus dangereux que des ennemis. Vous l'avez vu, pour combler la mesure de ses iniquités, & sous le prétexte absurde de maintenir la paix dans les Provinces, & de rétablir l'ordre dans les Finances, ordonner au fer du Soldat de se plonger dans le sein de leurs freres & de leurs compatriotes. Vous l'avez vu, ce monstre, faisant massacrer lâchement le Peuple de la Capitale, parce que ce Peuple indigné osoit se réjouir de la chûte d'un Ministre pervers, dont la tête sanglante livrée par le despote Ottoman, eût roulée dans les cloaques de Constantinople. Vous l'avez vu enfin, se débattant dans les noirs accès de sa rage, chercher par toutes sortes d'artifices à éluder l'œil vengeur d'une grande Nation offensée, & préférer une banqueroute infamante au rapprochement glorieux des Etats-Généraux. Evénement fatal de la place de Louis XV, tu n'avois que trop préfagé cette suite de calamités!

Tels sont les écarts & les vertiges du despotisme qui nous presse; telle est la triste expérience que nous en avons faite, & qui doit nous animer enfin d'une juste colere; tels sont les maux auxquels il est instant de

remédier. Peres de la Patrie, commencez votre auguſte miſſion.

Déclarez votre Souveraineté, reprenez-en tous les droits & toutes les fonctions; fixez-en la permanence & les principes.

Déterminez les formes des convocations futures & l'ordre des élections préliminaires par un très-grand nombre de Repréſentans.

Sommez votre DÉLÉGUÉ de vous rendre compte de ſa conduite.

Interpellez l'armée au nom de l'honneur & du devoir, pour garantir la liberté des ſuffrages & des perſonnes.

Les temps ſont changés, les yeux ſont ouverts; cette armée obéira, on n'en peut douter; car tout Soldat eſt Citoyen, & tout Citoyen en naiſſant, a fait vœu de défendre ſes freres; car il eſt de ſon honneur & de ſon devoir de reconnoître & de protéger excluſivement ceux qui repréſentent en corps le véritable Souverain de la France, le Souverain primitif dont chaque individu fait partie, le Souverain actif qui travaille pour payer & nourrir ſes défenſeurs. Quel ſpectacle impoſant!

Le plus grand Peuple de l'univers repréſenté par lui-même!..... Quel jour célebre!

Les Français s'élevant enfin à la hauteur de leur dignité réelle & de leur vraie valeur nationale; quelle révolution!

Le deſpotiſme qui les opprimoit progreſſivement depuis neuf cents ans, expirant enfin de honte & de rage; quel triomphe!

La liberté qui s'avance & qui va couronner leur patience & leur courage.

Oui, tous nos braves Soldats, pénétrés d'un ſaint reſpect, baiſſeront la pointe de leurs armes devant l'auguſte majeſté de cette Aſſemblée; ils ne la dreſſeront que contre les ennemis de nos droits & de notre liberté. Qu'ils tremblent ces ennemis; qu'ils fuient de nos contrées; leurs iniquités ſont connues, le jour des vengeances eſt arrivé; la France abaiſſée trop long-temps, vient enfin de lever ſa tête.

Vous ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, que dans quelque état que l'homme naiſſe & ſe trouve, il eſt ſouverain de ſa penſée & de ſa volonté. Les penſées & les volontés d'un grand Peuple vont, en ſe manifeſtant, faire la loi générale. Parlez, Peres de la Patrie, prononcez que la *Preſſe* eſt libre, que les *lettres de cachet* ſont anéanties, que le cabinet ſecret de la *Poſte* eſt

une violation insolente & criminelle du droit des consciences & du dépôt de la confiance publique ; & votre pensée sera juste & grande, & votre volonté une loi suprême, & le despotisme sera désarmé pour toujours.

Procédez ensuite à l'institution d'un code de Loix civiles, criminelles & politiques ; car jusqu'à présent nous n'avons point eu de Loix ; car on ne peut pas appeller Loix des institutions de morale factice & de politique arbitraire, inventées par l'égoïsme arbitraire d'un Législateur despote.

Ces Loix qui nous ont gouverné jusqu'à présent, que signifient-elles en effet, si jusqu'à présent le pauvre & le foible ont été opprimés, & le riche & le puissant protégés dans leurs injustices & leurs vexations ; si jusqu'à présent l'homme loyal & vertueux a été mépriſé, & l'hypocrite, le scélérat comblés de bien & d'honneurs ; si jusqu'à présent la distinction des mots *noble* & *roturier*, a établi des différences dans ces Loix, qui n'existent ni dans les Loix de la nature, puisque nous naissons & mourons tous de même, ni dans celles de la raison, puisque la raison y répugne sans cesse ; si jusqu'à présent, le nirai-je enfin, les mœurs n'ont cessé de se corrompre, l'honneur de s'altérer, la justice

de

de ſe vendre, la raiſon de s'égarer, la probité d'être équivoque, & l'innocence douteuſe.

Et l'on dit que nous avons des Loix ! Non : ces loix prétendues ne ſont que des illuſions de morale, des fantômes de politique qu'on nous a préſentés pour la réalité des loix naturelles. C'eſt par de telles apparences qu'on nous a trompés ſur nos droits, qu'on a déſordonné nos idées, & qu'un Légiſlateur perfide s'eſt flatté d'avoir acquis un droit de propriété ſur nos perſonnes & nos opinions.

Non, ces Loix factices ne ſont point les Loix que demandent un Peuple éclairé, une Nation libre & majeure : les Loix, les véritables Loix doivent être dorénavant des inſtitutions de morale & de politique univerſelle, réfléchies & méditées par un grand nombre d'hommes. Elles ne peuvent être l'ouvrage d'un ſeul, parce qu'un ſeul ne poſſede pas la ſcience & la raiſon de tous. Tous doivent y concourir, parce que tous doivent s'y ſoumettre ; & de ces Loix qui doivent tendre au bonheur de tous, il ſeroit abſurde & inconſtitutionnel d'en confier la forme ou le fond à celui qui peut en abuſer, qui a intérêt d'en abuſer, en vertu du pouvoir délégué de leur exé-

cution, pour le maintien ou l'accroiſſement de ſon deſpotiſme.

Pour ſentir l'importance abſolue & l'urgente néceſſité d'une conſtitution nouvelle & d'une réforme entiere des Loix civiles, criminelles & politiques, jettez un coup-d'œil ſur l'état des mœurs en France depuis cinquante ans, ſur celui de la politique du Gouvernement, avec les puiſſances voiſines depuis quinze ans, & ſur celui des finances depuis ſept.

Depuis cinquante ans, la corruption progreſſive & accélérée du Gouvernement, (car c'eſt le foyer infect d'où ſont partis tous les miaſmes de perverſité, d'immoralité & de folie répandus ſur les Peuples;) cette corruption, dis-je, a tellement attaqué les principes des mœurs publiques, que l'homme le plus honnête & le plus éclairé ſe ſurprend quelquefois dans le doute, s'il n'a pas eu tort de préférer la vertu au vice, la probité à la mauvaiſe foi, & la magnanimité à la baſſeſſe.

Enveloppé dans les filets du luxe & de la dépravation univerſelle, il oſe à peine ſe ſouſtraire à l'apparence de la complicité, dans la crainte de ſe rendre ridicule aux

yeux de la multitude, & ſuſpect au Gouvernement même. Que faire alors ? Comment s'élever au-deſſus des habitudes générales ? Comment chercher à les vaincre dans les autres, & à en interrompre le cours dans la Société ? En voyant la frivolité des penſées, la moleſſe d'ame & l'inconſéquence d'eſprit dans la plupart de ceux qu'on rencontre, ne ſeroit-on pas plutôt tenté de croire que la raiſon des Français eſt deſtinée pour jamais à ſe diſſiper en lueurs, & leur courage en fumée ?

Non, leur caractere eſt décrié, mais il n'eſt pas anéanti ; leur force morale eſt affoiblie, mais elle n'eſt pas éteinte ; leur raiſon eſt décompoſée, mais les principes d'une raiſon univerſelle reſtent, & ces principes ſont indeſtructibles pour eux comme pour les autres Nations.

C'eſt la corruption du Gouvernement, c'eſt elle ſeule qui annulle leur caractere, affoiblit leur morale & décompoſe leur raiſon, en favoriſant le luxe & la débauche, en donnant l'exemple de tous les excès, de tous les abus, en forçant les gens de lettres & les ſavans même à traîner leurs idées ſur le plan du deſpotiſme établi, &

à les broyer ſans ceſſe avec les couleurs de la flatterie ou de la diſſimulation.

Je le répéterai, c'eſt la corruption du Gouvernement qui opere cette étrange décompoſition, cet affoibliſſement funeſte, ces déviations aviliſſantes du caractere ; & de ces déviations naiſſent la frivolité & l'inconſéquence ; & de cet affoibliſſement de morale naiſſent la baſſeſſe & la lâcheté ; & de cette décompoſition de la raiſon naiſſent le dégoût de la vertu, & la ſource des crimes.

Oui, c'eſt la corruption du Gouvernement. Elle s'eſt inſinuée par-tout, & dans les Cours de juſtice, & dans les Académies, & ſous le caſque & ſous le froc. Oui, c'eſt elle qu'il faut arrêter en ce moment, c'eſt elle qu'il faut étouffer pour jamais. Le glaive de la Loi, le fer des Soldats, l'or des Citoyens, leur honneur, leurs talens, tous ces grands reſſorts de l'exiſtence politique des Sociétés doivent ſortir aujourd'hui des mains du deſpotiſme ; ils doivent ſe ſubordonner à un nouvel ordre de choſes, ſans égard pour les préjugés & les intérêts particuliers, ſans conſidération des perſonnes, ſans ménagement des étiquettes ; car il s'agit ici, Peres de la Patrie, non de la commodité d'un ſeul, mais du

bonheur de tous ; non de la vanité d'un individu, mais du ſalut d'une grande Nation ; non de l'augmentation des tréſors du Roi, mais de l'héritage de notre liberté civile, morale & phyſique, qu'on nous a enlevée contre tout droit naturel, & que la Nation entiere réclame à grands cris. Voilà les principaux objets qui doivent vous occuper ; voilà le compte ſévere & authentique, que vous devez vous faire rendre, & ce n'eſt que quand vous aurez rempli cette tâche, que vous parlerez de réparer le déſordre des finances, & d'en régler l'économie.

Quand vous aurez déſobſtrué les canaux de la félicité publique, l'or y coulera de toutes parts en abondance.

Mais quel a été l'un des plus deſtructeurs effets de cette corruption intérieure de notre Gouvernement ? C'a été la corruption de ſa politique extérieure. Quels ſont ſes principes de politique avec nos voiſins depuis quinze ans ? Mépriſée publiquement par ſes Alliés, & inſultée impunément par ſes ennemis, la France eſt entierement nulle aujourd'hui dans le ſyſtême politique de l'Europe. Attachée depuis quinze ans au char de la Maiſon d'Autriche, quel rôle a-t-elle joué que celui

de fournir sans cesse de l'argent à l'Empereur ? Elle en a fourni avant la paix de *Teschen* ; elle en a fourni pour terminer l'affaire de l'*Escaut* ; elle en a fourni pour les préparatifs de la guerre contre les Turcs ; elle en fournit encore en ce moment !.....

Plus de trois cents millions, peut-être, se sont engloutis de cette maniere dans le Danube, & cela sous le prétexte spécieux d'un traité d'alliance défensive, par lequel la puissance attaquée aura droit de réclamer de son Allié un corps de 24000 hommes, ou une somme de 24 millions.

Mais l'Autriche, depuis quinze ans, n'a point été attaquée ; c'est elle au contraire qui attaque tous ses voisins ; c'est elle qui voulut faire valoir, par la force, en 1778, des prétentions sur la succession de Baviere, très-allarmantes pour les droits & la liberté de l'Allemagne ; c'est elle qui prétendit à la navigation libre de l'Escaut, contre la foi des traités ; c'est elle qui poursuit en ce moment une guerre injuste contre les Turcs, contre ces mêmes Turcs, qui, en 1741, respecterent les malheurs de Marie-Thérese, & dédaignerent de profiter des circonstances pour entrer en Hongrie.

Et la France, alliée du Corps Germanique, alliée des Hollandais, amie des Turcs : la France ou plutôt le Gouvernement, n'a pas rougi d'enfreindre toutes ces alliances, en fourniſſant avec profuſion des ſubſides continuels à l'Autriche !

Mais pourquoi l'Autriche a-t-elle l'humeur ſi guerriere depuis quinze ans ? C'eſt que depuis ce temps elle a totalement ſubjugué notre cabinet ; c'eſt que depuis quinze ans on inſinue à la Famille royale que nous ſommes trop heureux d'être protégés par l'Empereur ; c'eſt qu'à l'ombre de cette protection momentanée, on nous a endormis plus facilement dans la molleſſe & l'inſouciance ; c'eſt qu'à la faveur de cette protection politique, la Cour de Vienne compte ſur nous pour de gros ſubſides en argent ; c'eſt qu'avec cet argent accumulé, elle ſe propoſe de nouvelles conquêtes en Turquie, en Pologne & en Allemagne ; c'eſt qu'avec ſes conquêtes bien établies, elle eſpere nous conquérir un jour nous-mêmes. Voilà le terme où elle tend invariablement depuis cent-cinquante ans ; voilà la politique de ſon traité de 1756, avec nous, & de ſon alliance de 1770 voilà notre impolitique avec elle.

Mais, dira-t on, l'Empereur n'eſt il pas

en état de rendre les ſommes que notre Gouvernement lui a prêtées en extraordinaire du ſubſide de 24 millions accordés aujourd'hui avec une apparence de motif?

Des ſommes prêtées ! Et de quel droit le Gouvernement prête-t-il le tréſor de l'Etat, le pain des laboureurs & des artiſans, à des Puiſſances étrangères (1)?

Et dans quelles circonſtances encore ? Dans un tems de détreſſe & de miſere. Mais où eſt le nantiſſement, où eſt l'équivalent de ce prêt inconſidéré? Dans les Pays-Bas ! Les Pays-Bas ſont-ils un équivalent ? L'Empereur peut-il les vendre ſans le conſentement des Peuples ? En fera-t-il réellement la conceſſion ? Qui nous garantit ſon intention ſur ce point? Eſt-ce la priſe future de poſſeſſion de l'Empire Ottoman? Eſt-ce la garde du château de Luxembourg qu'il a conſervé? Où eſt l'aſſurance, d'ailleurs, que dans ce cas nous ne ſerions pas obligés de rétablir toutes

---

(1) On pourroit dire auſſi le bouillon pour les pauvres malades, & l'aumône pour les pauvres grêlés ; car l'argent pour les nouveaux Hôpitaux, & celui provenant de la loterie pour les grêlés, ont fait partie des 500,000 liv. envoyées chaque ſemaine à l'Empereur.

les Places démantelées, & de ſoutenir à cette occaſion une guerre très-longue contre la Pruſſe, l'Angleterre & la Hollande? Et quand l'Empereur pourroit les céder, & qu'il les céderoit en effet; & quand les Puiſſances voiſines ne s'y oppoſeroient pas, qu'importeroient à la Nation Françaiſe la réunion des Pays-Bas, & aux Pays-Bas cette réunion? Les Brabançons en ſeroient-ils plus heureux? Les Français en ſeroient-ils plus riches? Une augmentation de Provinces, dans un Empire où règne le deſpotiſme, un accroiſſement de revenus pour le deſpote, ne changent rien à la condition des Peuples. Les circonſtances, au contraire, aggravent leur miſere commune: le ſeul avantage des Pays-Bas ſeroit de ſe réunir d'eux-mêmes, non à la couronne, mais à la Nation. Ils pourroient demander cette réunion par des Députés à nos Etats-Généraux; & la France, alors fiere d'aſſocier à ſa régénération glorieuſe un Peuple qui défend ſi bien ſes priviléges & ſa liberté, ne balanceroit pas à le recevoir ſous l'étendard du nom Français.

Quelles ont été en effet les ſuites de la conduite contraire, & de l'impolitique du Gouvernement, comme de la corruption de notre Cour?

Les revenus de l'Etat, depuis le commencement du nouveau règne jusqu'à présent, ont augmenté de 120 millions; les dépenses ont augmenté de même; mais en 1781, suivant le Compte rendu de M. Necker, & suivant le supplément de ce Compte, la recette excédoit la dépense de 14 millions: l'augmentation des revenus avoit donc couvert, & au-delà, l'augmentation des dépenses. Par quelle fatalité inconcevable ces dépenses ont-elles donc surpassé, depuis sept ans, de plus 200 millions les revenus de l'Etat, augmenté de 120 millions depuis le commencement du nouveau règne? Dans quels gouffres ces trésors se sont-ils engloutis?

A-t-on fait défricher les landes incultes du Royaume! Non, elles gissent dans le même état où elles étoient auparavant. A-t-on soulagé la classe nombreuse des pauvres Laboureurs & des Malheureux journaliers? Non, cette classe est plus indigente & plus opprimée que jamais. A-t-on encouragé les manufactures & le commerce? Non, puisqu'on a favorisée l'agiotage; fléau du commerce & des manufactures. A-t-on fait des conquêtes en Amérique, en Asie, en Afrique, en Europe? Non; les Anglais nous ont enlevée Sainte-Lucie; il nous ont resserré dans Pondichéri & sur

le Sénégal ; ils nous ont chaſſé du Camp de Gibraltar.

Mais nous avons eu des Miniſtres déprédateurs, des Miniſtres prévaricateurs ? Ces Miniſtres ſont la cauſe de tous nos maux : il faut les dénocer à la Nation ; il faut que ces Repréſentans en faſſent une juſtice exemplaire. Oui, ſans doute, il faut un exemple, un exemple terrible & mémorable, il en eſt tems enfin.

Mais ces Miniſtres odieux & coupables, qui les a choiſis ? Ont-ils agi en tout d'après leurs propres mouvemens, & d'après leurs ſeules volontés ? N'ont-ils reçu aucune impreſſion étrangere, aucune autoriſation de leur Maitre, aucun *bon* du Roi ? La Cour elle-même a-t-elle déſapprouvé leur conduite, lorſque la voix impérieuſe de la voix publique, & la voix plus impérieuſe encore de la néceſſité, l'ont forcée à les renvoyer ? Loin de là, cette Cour, au contraire, a ſouſtrait le déprédateur CALONNE, fugitif & contumace, à la ſévérité des loix & aux formes d'une procédure juridique, par des défenſes expreſſes d'informer & de pourſuivre.

Cette Cour, au contraire, a comblé de biens & d'honneurs l'Archevêque de Sens, croyant le ſouſtraire par-là, ainſi que Lamoi-

gnon ſon Collegue, à la juſte colere des loix & de la Nation. Croit-elle donc, cette Cour, qu'on élude ainſi la veangeance du ciel & de la terre ? Croit-elle que le crime atroce de leze-Majeſté nationnale, au premier chef, ſe puniſſe par le repos & les douceurs d'une vie molle & voluptueuſe ? Les ſouffrances réelles de 24 millions d'hommes ne ſont donc à ſes yeux qu'un jeu de théâtre, qu'une infortune de Roman.

La Cour s'eſt abuſée : ſon indulgence, loin de juſtifier les Miniſtres déprédateurs & prévaricateurs qu'elle a choiſis, l'accuſe elle-même. Il eſt évident qu'elle eſt leur complice, qu'elle a mis la premiere en mouvement ces vils inſtrumens de ſes déſordres & de ſon deſpotiſme.

Peres de la patrie, il eſt tems d'ouvrir les yeux. Façonné trop long-tems au manége de la ſervitude & au langage de la crainte, le Français doit ſe rappeller enfin qu'il eſt homme. Il eût pâli autrefois d'entendre accuſer en public le Trône même des maux dont ce Trône eſt en effet coupable : mais il eſt un terme à tout : mais le comble des iniquités amene le comble de l'indignation ; mais la providence des choſes, en aveuglant de plus

en plus le Gouvernement, a mûri de plus en plus la raiſon des Peuples & le courage des Citoyens. Parlons hautement. De quoi s'agit-il ?

N'eſt-ce pas de notre liberté civile, morale & phyſique, dont on nous a privés juſqu'à préſent, & dont on veut nous priver pour toujours ? N'eſt-ce pas de la ſûreté de nos perſonnes & de nos propriétés qu'on attaque ſans ceſſe ? N'eſt-ce pas de la dignité & de l'honneur de 24 millions d'hommes qu'on inſulte ſous tous les rapports ? N'eſt ce pas du bonheur de la ſociété politique la plus ingénieuſe & la plus éclairée du Globe, dont on ſe joue à chaque inſtant ? Que deviendroit cette ſociété ſi nombreuſe, cette ſociété la plus ſociable & la plus humaine de l'univers, ſi le deſpotiſme continuoit à l'avilir & à l'opprimer ? Que deviendroient le ſol le plus fertile de l'Europe, & l'induſtrie la plus active d'entre les Habitans de la terre, ſi nos Laboureurs & nos Artiſans ne ceſſoient d'être livrés aux caprices & aux déprédations d'une Cour perfide & corrompue, qui ſe croit en droit de tout exiger, ſans rendre aucun compte, & qui ne ceſſe d'employer les ſubterfuges les plus groſſiers & les faux-fuyans les plus lâches pour ſuivre l'opiniâtreté de ſon

ſyſtême ? Quelle longue ſuite de miſeres, que celles d'un Peuple ainſi gouverné ! Quel ſpectacle affligeant que celui des phyſionomies eſclaves de 24 millions d'êtres penſans ! Quelle vie enfin que celle qui n'offre autre choſe qu'un ſonge pénible, le rêve dégoûtant d'une mort perpétuelle ! Ah ! qu'ils vivent ceux qui ſont diſpoſés à ſouffrir tranquillement un pareil joug pour la commodité & le bon plaiſir d'un ſeul ! Qu'ils vivent les lâches ! Pour moi, j'aime mieux mourir que de voir plus long-tems ma Patrie en proie aux horreurs du deſpotiſme.

Oui, la mort eſt préférable à l'eſclavage. Et qu'eſt-ce que la mort ? Une nuance imperceptible entre l'agitation momentanée du ſouffle de la vie, & le repos éternel. Mais l'eſclavage ! L'eſclavage ! c'eſt la honte d'être né, c'eſt la nullité de la vie ; c'eſt l'opprobre de l'exiſtence. Voilà l'hiſtoire de la deſtinée des Français : ils ont vécu, s'ils ont été libres ; ils ſont morts nés, s'ils ont vécu eſclaves.

Que faire pour étouffer l'hydre qui a déſolé ſi long-tems ces contrées, & qui nous menace encore de ces cent têtes ? Que faire pour déconcerter ſes ruſes, & nous ſouſtraire à l'influence d'une Cour *étrangere* qui gouverne la

nôtre à ſon gré depuis long-tems ? Que faire enfin pour rétablir les mœurs publiques, arrêter le déſordre des finances, ſauver la fortune des particuliers, & rappeller la confiance des Citoyens ?

Vous le ſavez tous, digne Repréſentans de la Nation, c'eſt à vous de le dire, c'eſt à vous de l'exécuter ; il n'y a point de tems à perdre. Que toutes les claſſes de Citoyens ſe réuniſſent, & ne faſſent plus qu'un corps & une âme, car le deſpotiſme ne regne que par la diviſion.

Que les Etats-Généraux, *ſouverains* déclarés, fixent les principes & le droit public du contrat fédératif des Provinces & de leur aſſociation nationale.

Que chaque Province ſe faſſe un état ; que chaque état, tous les ans, ait ſon Aſſemblée compoſée des trois Ordres, & une Commiſſion intermédiaire permanente.

Que chaque Aſſemblée régle la répartition & la levée des impôts, ſuivant les beſoins publics, & ſur les principes les plus exacts de la juſtice diſtributive, ſans diſtinction de rang ni de qualité ; qu'elle en reçoive le produit dans la Caiſſe de la Province, pour fournir

d'abord aux beſoins de cette Province, aux émolumens des charges & emplois qui y ſont attachés, & envoyer enſuite le ſurplus dans la caiſſe des Etats-Généraux.

Que les Etats-Généraux aſſemblés tous les ans, nomment à chaque époque de leur Aſſemblée une Commiſſion intermédaire pour veiller au tréſor national qui lui ſera excluſivement confié, & dont elle rendra compte tous les ans au public, par la voie de l'impreſſion, & tous les trois ans aux Etats-Généraux.

Que cette Commiſſion ne puiſſe jamais ordonner & promulguer ni impôt, ni emprunt, accorder au Roi de don gratuit, dans quelque extraordinaire que ce ſoit, ſous peine de félonie envers la Nation.

Mais qu'alors les Etats-Généraux ſoient convoqués extraordinairement par appel des Procureurs-Généraux-Syndics, des Préſidens des Etats, & des Maires des Villes.

Que l'armée ſoit nationale, & que chaque Province ait ſes Régimens; qu'elle paiera des fonds de ſa propre Caiſſe, & dont elle préſentera les Colonels & les autres Officiers ſubalternes.

ternes : tous ces Régimens ſeront Français, ils ſeront toujours freres, ils ſeront plus, ils ſeront Patriotes, ils ſe battront mieux encore contre nos ennemis.

Que les alliances & la guerre ne puiſſent ſe faire ſans le conſentement des Etats-Généraux ou de la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats ; car la Nation connoîtra mieux ſes vrais intérêts politiques, & y veillera avec plus d'attention que des Miniſtres que la Cour place & déplace au gré de ſes caprices, & que les Etrangers peuvent ſéduire de mille manieres (1).

Que toutes les graces d'honneur & d'argent, les gratifications, les penſions pour les Magiſtrats, les Militaires, les Académiciens, les Profeſſeurs, les Gens de Lettres, les Savans, les Artiſtes, les Agriculteurs, les Fabricans, les Négociants, les Curés de Paroiſſes qui auront bien mérité de la Patrie, ſoient réglées & diſtribuées avec l'agrément du Roi, par les Etats-Généraux, ou par la Commiſſion intermédiaire qui en rendra compte au public tous

(1) Il n'en étoit pas autrement ſous Charlemagne ; & ſi depuis on a fait enregiſtrer les Traités par les Parlemens, à plus forte raiſon la Nation doit & peut les examiner & ſanctionner.

les ans par la voie de l'impreſſion, & à ces Etats tous les trois ans.

Que la préſentation aux Evêchés & aux Abbayes commendataires ſoit dévolue à l'Aſſemblée de chaque Province, ou à la Commiſſion intermédiaire de cette Aſſemblée, qui prendra également l'agrément du Roi ſur cet objet, & qui en rendra compte à ſa Province.

Que chaque Commiſſion intermédiaire des Aſſemblées de Provinces ſoit renouvellée tous les deux ans par moitié, & celle des Etats-Généraux tous les trois ans au deux tiers, par la voie du ſort pour ceux qui ſortiront, & par la voie de ſcrutin pour tous ceux qui entreront.

Que chaque Parlement ſoit chargé par les Etats-Généraux des modifications acceſſoires de légiſlation civile & criminelle, propre à ſa Province en particulier, & aux circonſtances éventuelles. Que chacun de ces Parlemens nomme lui-même ſes principaux Officiers par la voie du ſcrutin, & que le tréſor de l'Etat ſupplée à la fortune de ceux qui ne pourroient payer leurs charges par un prêt ſuffiſant & ſans intérêt, rembourſable ſur lui-même, ou en acquit de charges antérieures.

Enfin, que le Premier Préſident & le Procureur-Général de chaque Parlement ſoient Membres nés de l'Aſſemblée de leur Province pour le Tiers-Etat.

Par ce nouvel ordre de choſes, combiné ſur les termes moyens du droit & du pouvoir, le deſpotiſme diſparoîtra entiérement, l'influence des Cours amies ou ennemies ſera nulle, les mœurs & l'émulation ſe rétabliront, les loix prendront une conſiſtance vraiment impoſante, & une force réellement coërcitive; les finances n'auront pas à craindre des écoulemens déſordonnés & des prodigalités indécentes; la fortune des particuliers ſera aſſurée, leur liberté individuelle garantie, leur faculté civile maintenue, & la corruption de la Cour abſolument inhabile à détruire un ſi bel édifice.

Après ces diſpoſitions nationales, il reſte à fixer le ſort du Monarque. Si les revenus de ſes domaines ne ſuffiſent pas pour l'entretien de ſa Famille & de ſa Cour, que les Etats-Généraux y ſuppléent par une ſomme annuelle, relative aux vrais beſoins qu'il peut avoir, & à l'examen qu'on en aura fait; car il eſt tems enfin de s'occuper plus ſérieuſement de la ſubſiſtance actuelle des

Peuples, & du pain quotidien des Laboureurs, que de la pompe frivole des Cours & du vain étalage des repréſentations.

Sans pouvoir de faire le mal, & ſans intérêt de le faire, l'autorité du Monarque ſera véritablement précieuſe, par cela ſeul qu'elle ne pourra agir que de concert avec celle de la Nation. Les titres de *Juſte* & de *Bon*, qu'on prodigue indifféremment à tous les Rois vivans, comme un éloge d'étiquette, & qu'on ſuppoſe ſans doute devoir être de l'eſſence de la royauté, ne ſeront plus en contradiction avec l'évidence & les faits. N'ayant point le tréſor de l'Etat à diſtribuer, le Roi ne ſera ni mécontent, ni jaloux, il ne ſera point trompé ſur le choix des perſonnes récompenſées, il ne ſera point blâmé de ſes prodigalités. N'ayant point le deſpotiſme de la légiſlation, il n'aura pas ſans ceſſe cette excuſe puérile à donner : *Que ſes Miniſtres ont ſurpris ſa religion.* Les Miniſtres n'auront plus d'occaſion pour la ſurprendre, les Peuples plus de motifs pour s'en plaindre. Maître de faire grace, & non de punir, ſa main ne ſignera jamais que des ordres ſalutaires. Libre de faire la paix & non la guerre, il n'aura jamais de fauſſes démarches à riſquer, ni de piéges à craindre de la part

des alliés ou des ennemis; & ſa voix n'annoncera jamais que des jours de calme & de ſérénité. L'unité dans la réſolution, & la célérité dans l'exécution, ces moyens attribués par de lâches flatteurs à la ſeule Monarchie abſolue, ſeront infaillibles alors, parce qu'alors l'intérêt public commandera l'un & l'autre; parce qu'alors le Conſeil national, (c'eſt-à-dire, les Etats-Généraux, ou la Commiſſion intermédiaire permanente de ces Etats) occupés à prévoir & à prévenir les circonſtances, ne perdront jamais de vue la gloire de la Nation, ni le ſalut des Peuples, parce qu'alors on aura des Miniſtres & des Généraux patriotes.

Les Athéniens & les Spartiates étoient-ils les derniers en campagne, parce qu'il falloit prendre les ordres du Peuple ou du Sénat?

Les Romains manquerent-ils de conquérir l'Italie, les Eſpagnes & les Gaules, dans l'intervalle entre l'expulſion de leurs Rois, & la création de leurs Empereurs?

Les vaiſſeaux de l'Angleterre ſont-ils arrêtés dans ſes ports & ſur les mers, parce qu'on diſcute longuement dans les deux Chambres les intérêts de la Nation & les réſolutions à prendre? Non, tous les hommes

ſont d'accord, tous exécutent promptement, dès qu'il s'agit réellement de l'avantage de tous. L'unité dans les réſolutions privées du Conſeil royal, n'eſt autre choſe que l'unité de deſpotiſme ; & la célérité d'exécution, ordonnée par *un ſeul*, qui a *ſeul* réſolu, n'eſt que la vîteſſe accélérée avec laquelle il dépouille ou aſſervit à ſon gré les Peuples. Voilà le côté foible du cœur humain, voilà le danger des Monarchies abſolues.

Mais, dirons les Courtiſans, l'autorité du Monarque ſera donc réduite à rien ? Elle ſera réduite à ſon droit poſitif; elle ſera épurée, dégagée du mal qu'elle a fait juſqu'à préſent, & qui la rend ſi odieuſe ; elle ſera céleſte cette autorité ainſi modifiée. Vous le ſavez tous, dignes Repréſentans de la Nation, il eſt deux principes dans la nature, le bien & le mal : vous ſerez chargés d'empêcher le mal & d'en diminuer les cauſes, & le Monarque ſera chargé de faire le bien ; vous aurez toutes les peines, il aura tous les plaiſirs ; vous les recevrez dans vos ſeins patriotes toutes les larmes & les douleurs de vos freres, & ſon ame ſera le milieu fortuné dans lequel toutes les jouiſſances particulieres viendront aboutir. Quelle félicité ſuprême ! quelle deſtinée pour un mortel ! C'eſt

alors que le Monarque Français ſera un Dieu ſur la terre.

Malheur à ceux qui, ſous le vain prétexte du paſſé, éleveroient la voix pour y conformer l'avenir! Quels ſeroient leurs principes? La baſſeſſe & la mauvaiſe foi. Quels ſeroient leurs motifs? La cupidité & la rapine. O mes compatriotes! vous dignes Repréſentans de la Nation; vous que j'ai nommés d'avance les Peres de la Patrie, ſeroit-il quelqu'un de vous dans cette auguſte Aſſemblée aſſez peu déſintéreſſé, aſſez dénué de lumieres & de vertu pour ne voir dans les bornes de l'autorité Royale que des bornes à ſes propres prétentions? Ne ſeroit-il pas ému en ſa conſcience, de penſer que le Monarque doive continuer à être maudit pour ſe conſerver le droit d'être trompé par ſes Courtiſans, & de prodiguer, comme auparavant, le tréſor de l'Etat à l'intrigue & à la fainéantiſe? Ne rougirait-il pas d'annoncer des maximes ſi peu dignes d'un Citoyen & d'une Nation qui ſe régénere & qui marche à grand pas vers ſes hautes deſtinées? S'il ne rougiſſoit pas, tous ſes auditeurs en rougiroient pour lui; & je frémis de penſer qu'il eſt peut-être parmi vous des hommes.....

Mais, que dis-je? Il n'en eſt point: la rou-

geur de leur front les décéleroit d'avance ; car tout l'art des Courtisans ne peut empêcher de rougir devant un grand Peuple qui vous regarde & qui vous écoute, quand on a le perfide projet de le trahir. Non, je me trompe, leur rougeur, s'il en paroissoit sur le front de quelques-uns d'entre vous, seroit plutôt un signe de pudeur causé par l'injustice du soupçon ou par un repentir qui viendroit d'éclore. Laissons au cœur de l'homme ses sentimens secrets ; & ne jugeons point ici des Chevaliers Français sur leur conduite passée, mais sur leurs sentimens actuels & leurs actions présentes. Tel, que la jeunesse a égaré ou que la Cour a séduit, peut en ce moment, par l'impulsion de l'honneur & de la vertu, se dépouiller de son régime ou de ses préjugés, pour ne plus voir dans la Nation que la Patrie, dans ses concitoyens, que des freres, & dans le Monarque, que le simple dépositaire d'un pouvoir dont il n'a jamais dû abuser sous aucun rapport, & qu'il faut mettre aujourd'hui dans l'impossibilité d'en jamais abuser.

Le Monarque, dit-on, est un pere de famille. Oui, sans doute, il le serait, s'il étoit infaillible ; oui sans doute il pourroit l'être, s'il avoit les mains liées par le mal, si les

loix le forçoient d'être juste envers tous ses enfans sans distinction, ni préférence, s'il lui étoit impossible de dissiper l'héritage des Nations, & d'abuser de leur docilité; mais quand il est sujet aux mêmes foiblesses que les autres hommes, quand il regarde les Peuples du haut de son orgueil, quand il les croit créés & mis au monde pour lui seul, quand il peut tout, & le bien & le mal au hazard, & qu'il dispense ce bien & ce mal au gré de son caprice; ce pere de famille alors, (mot vuide de sens,) ne cause que des allarmes & des maux à ses enfans.

Nous en avons fait trop long-tems la funeste expérience; c'est aujourd'hui l'objet de nos plaintes. Que l'objet de nos vœux soit enfin de l'éclairer sur ses droits & sur les nôtres!

Dites-lui, Peres de la Patrie, & répétez-lui sans cesse, que ce sont les Nations qui ont créé les Rois, & non les Rois qui ont créé les Nations; que les flatteurs ont interverti l'ordre des choses & des idées, lorsqu'ils lui ont dit qu'il tenoit son droit de Dieu, car c'est la nature qui tient son droit de Dieu; car les Nations tiennent le leur de la nature, car les Rois, en troisieme Ordre, ne tiennent le leur que des Nations.

Dites-lui que l'honneur & la vie des hommes n'appartient pas plus à ses caprices, que leurs

penſées & leurs opinions, & que ſi les propriétés reſpectives des Citoyens ſont ſacrées pour la Nation entiere, à plus forte raiſon doivent-elles l'être pour la *créature* de cette Nation

Dites-lui que le paſſé ne fait point loi pour l'avenir ; qu'il fournit ſeulement l'expérience qui corrige la morale de l'eſprit humain & perfectionne ſa politique ; qu'il eſt dans l'ordre éternel des choſes & dans la marche de la nature, que la maſſe des ſociétés, mal aſſiſes & mal combinées, s'agitent pour prendre un à-plomb, que les hommes, plus éclairés aujourd'hui que jamais, tendent plus rapidement vers leur deſtination ; que leur deſtination eſt de jouir le mieux poſſible de leur exiſtence ; qu'ils ſont autoriſés par la nature & la raiſon à chercher ce mieux : que l'équité leur apprend qu'ils ne doivent jamais le chercher aux dépens de leurs ſemblables, & que s'ils veulent être heureux dans leur ſphere, quelle qu'elle puiſſe être, il faut que tous les êtres qui circulent dans cette ſphere avec eux, le ſoient également chacun en rapport de ſon état civil & politique, & en raiſon de ſes beſoins phyſiques & moraux, & de ſes droits naturels.

Dites-lui, que les droits naturels des hommes ſont les mêmes pour tous ; que leurs beſoins

physiques & moraux se ressemblent, qu'il n'y a que leur état civil & politique qui differe.

Dites-lui que l'état de Monarque n'est point un état naturel, mais un état politique, c'est-à-dire, factice; que cet état ne donne que la primauté civile & de convention dans une Nation, & jamais l'universalité ni la propriété des droits de chacun; que cette primauté lui promet les jouissances, s'il sait en profiter sans troubler celle des autres; & que ces propres jouissances augmenteront à mesure qu'il se renfermera dans les bornes où la raison des choses & du droit naturel de tous fixe le pouvoir politique des Souverains.

Dites-lui que les trois choses réunies constituent & renferment inclusivement & essentiellement le bonheur de l'homme, dans quelqu'état qu'il soit né ou porté par les circonstances. 1.° L'assurance de pouvoir satisfaire aux besoins matériels de la vie; 2.° la certitude d'être aimé & chéri dans sa famille; 3.° la conviction intime d'avoir mérité personnellement l'estime & le respect des hommes; qu'un Roi ne manque jamais du nécessaire matériel, puisqu'il a toujours du superflu; que le soin de son bonheur consiste donc à être aimé de sa Nation, & celui de sa gloire à être respecté de ses voisins.

Voilà le grand problême du bonheur des Peuples, réſolu par la modeſtie & la ſageſſe des Rois, & celui des Rois par le noble orgueil & la raiſon des Peuples.

Heureux les Princes qui comprendront ces maximes, mais plus heureux encore les Peuples chez qui la maturité de l'eſprit & l'énergie du caractere ſauront en faire uſage ! O France ! ma chere Patrie ! je te dois tout mon être, tous mes talens, tout mon courage; je les conſacre en ce jour aux pieds de l'autel de ta liberté; tu vois quels aſſauts j'ai livrés au deſpotiſme qui t'accable depuis ſi long-tems; tu vois de quels traits l'auguſte vérité qui m'inſpire vient d'armer ma raiſon en faveur de tes droits & de ta défenſe. C'eſt l'idée ſeule de ta gloire future qui me pénetre de cette chaleur ſacrée, c'eſt l'unique ſoin de ton bonheur qui donne à mon ame tous ces grands mouvemens, & à mon eſprit ces penſées fortes & profondes. Illuſtres Citoyens qui repréſentez la Patrie, ſecondez mon zèle, opérez le grand ouvrage de la liberté de la France : qu'un ſentiment noble & incorruptible, qu'une volonté ferme & inébranlable vous animent tous pour le même motif. Réformez les abus de l'adminiſtration & les dépenſes des différens départemens; annullez ces échanges ſcandaleux

qu'on a faits des domaines de la Couronne, au nom d'un Roi toujours Mineur. Modérez ces penſions énormes accordées ſi légérement à une foule de flatteurs & d'intrigans. Réduiſez ces appointemens exceſſifs donnés à la plupart des commis dans les différens bureaux des Miniſtres, à ces commis inſolens, valets nés & ſoudoyers du deſpotiſme, & graves prédicateurs de l'eſclavage. Détruiſez par votre autorité nationale, cet agiotage funeſte, fléau du commerce & de l'agriculture. Chaſſez les Intendans de Provinces, ces agens ſecrets du deſpote, ces ſatrapes de Cour, ces ſang-ſues du Peuple. Chargez vous ſeuls, par votre droit ſouverain, du tréſor de l'Etat & de la diſtribution des graces d'honneur & d'argent; car c'eſt à ceux qui travaillent à veiller ſur le produit de leur travaux, & à régler la meſure des dons qu'ils doivent faire. Changez enfin toute la conſtitution civile & politique de cet Empire; ſi vous conſervez le Monarque, mettez-le dans l'impoſſibilité abſolue de faire le mal ou de le laiſſer faire. Ordonnez que la dette conſtituée de l'Etat, quoiqu'elle ait été en grande partie un effet de l'inconduite de l'adminiſtration & de la dépravation de la Cour, ſoit conſolidée & payée, ſauf l'examen de certains objets de prodigalités trop indé-

93

centes & trop connues..... Maîtresse de ses loix & de ses volontés, la Nation, dès ce moment, ne balancera pas sur ces grands sacrifices. Il est généreux, de sa part, de se résoudre à souffrir encore quelques années pour payer des sommes qui, loin d'avoir été employées au bien public & au soulagement des malheureux, n'ont servi qu'aux caprices & aux dissipations du Gouvernement. Il est beau sans doute d'avoir à faire rougir ainsi ses tyrans & ses corrupteurs! Il est beau de les rendre sages & heureux, malgré le désordre de leurs idées & de leurs prétentions! Il est beau de payer leurs dettes, malgré le projet extravagant qu'ils avoient de faire banqueroute! Il est sublime enfin de donner cet exemple aux Nations de la terre; exemple unique & mémorable! Et c'est la France, c'est notre auguste Patrie qui l'aura fourni cet exemple, en élevant sur des bases solides & inébranlables l'édifice de sa liberté.

FIN.